TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ANNEE 2024

COMMUNE DE DOHEM

(FACTURATION PAR LE SIDEALF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE DOHEM)

Le tarif de la partie proportionnelle de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées est fixé par la commune de DOHEM à 2,23 € HT le m3 d'eau consommée.

Le tarif de la partie fixe de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées est fixé par la commune de DOHEM à 52 € HT par an soit 26 € HT par semestre.

Le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est fixé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à 0,21 € HT le m3 d'eau consommée, cette redevance leur est reversée en totalité.

Le taux de TVA appliqué pour les tarifs de l'assainissement est de 10,00%.